



COMMUNE DE WITTISHEIM



Agenda

14 juillet

Cérémonie à 10h30
Place de l'Eglise

29 juillet

Passage du jury des
maisons fleuries

22 au 26 août

Stage de foot
du FCW

4 septembre

Stahl'Fescht Apéro
Wettser'potes
Au Stahl

11 septembre

Fête de la Tarte aux
Quetsches
Salle polyvalente

24 septembre

Loto des Sapeurs-
Pompier
Salle polyvalente

26 septembre

Don du sang
Salle polyvalente

9 octobre

Fête du vin nouveau
Chorale Ste-Cécile
Salle polyvalente

15 octobre

Concert «Les WAOUH»
Paroisse catholique
Eglise

L'EDITO

Chères concitoyennes
et chers concitoyens,

Ces derniers mois étaient riches en élections. Après les présidentielles, place aux législatives au courant du mois de juin dernier. Au niveau local, la participation était relativement faible et bien en dessous de la moyenne nationale. A titre personnel, je le regrette. En effet, comme il est inscrit sur la carte électorale : « **Voter est un droit, c'est aussi un devoir civique** ». Des personnes se sont battues et se battent encore dans le monde pour ce droit si précieux. Alors je salue tous ceux qui se sont rendus aux urnes durant les derniers scrutins et invite toutes les électrices et tous les électeurs à s'exprimer lors des prochaines élections. Votre vote est votre choix et chaque vote fait réellement une différence. Alors quelle meilleure manière de faire valoir votre voix qu'en votant ?

Comme vous avez tous pu le constater, peu à peu, les différents chantiers dans notre commune avancent, avec une échéance plus ou moins courte pour certains. Il est manifeste que ces travaux engendrent quelques perturbations au niveau des déplacements de chacun, mais en se munissant tous d'un peu de patience, ces désagréments

passeront vite et aboutiront à des équipements modernisés.

S'agissant des travaux de la rue de Hilsenheim et plus particulièrement des travaux de voirie à venir, sachez que le projet est publié et qu'une attribution des différents lots est programmée pour la fin du mois de juillet, avec un démarrage des travaux au courant du mois de septembre.

La période estivale est aujourd'hui engagée et je vous donne bien entendu rendez-vous le 14 juillet prochain, pour célébrer ensemble notre fête nationale !

Mais la période estivale est également synonyme des congés d'été, bien mérités. Aussi, je tenais à vous souhaiter de passer d'excellentes vacances. Profitez-en pour vous reposer et revenir en pleine forme pour fêter ensemble notre événement phare de la rentrée à Wittisheim : la fête de la Tarte aux Quetsches, qui se déroulera au niveau de la salle polyvalente, le dimanche 11 septembre 2022.

Au plaisir de vous retrouver dès la rentrée.

Votre Maire,
Christophe Knobloch



Suivez l'actualité
de la commune

TÉLÉCHARGEZ L'APPLI



GRATUITE
SANS INSCRIPTION
SANS PUBLICITÉ

Scannez le QR Code
pour accéder directement
à la station
«Mairie de Wittisheim» !





Les PV complets des séances de conseil municipal sont consultables sur le site internet : www.wittisheim.fr

31 mars 2022

A l'ordre du jour :

- Approbation du compte administratif 2021, section fonctionnement et section investissement
- Approbation du compte de gestion 2021, section fonctionnement et section investissement
- Approbation des résultats : Excédent de fonctionnement reporté = 1 253 603,65 € et déficit d'investissement reporté = 591 795,96 €
- Subventions 2022 : ravalement de façades pour les particuliers ; aux associations ayant leur siège à Wittisheim et selon des critères précis ; subventions aux organisations caritatives
- Le budget de l'école est également adopté (déplacement, fonctionnement et investissement). L'action « savoir rouler à vélo » est reconduite
- Approbation des dépenses à imputer au compte fêtes et cérémonies
- Versement d'un don via le FACECO (Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) pour l'Ukraine
- Vote du taux des taxes locales
- Approbation du budget primitif 2022
- Approbation du compte administratif du lotissement de la gare 4^{ème} tranche
- Travaux rue de Hilsenheim : demande de subvention auprès de la Région Grand Est

02 février 2022

A l'ordre du jour :

- Tirage au sort de 6 personnes sur la liste électorale pour figurer sur la liste préparatoire des jurys d'assises
- Création d'un poste d'adjoint technique territorial à compter du 01/06 pour une durée de 6 mois en remplacement d'un agent en disponibilité
- Création d'un poste d'adjoint technique territorial dans le cadre du dispositif « parcours emploi et compétences » à compter du 01/06/2022 pour une durée de 9 mois, à 20h/semaine.

Cet emploi est subventionné par l'Etat et la Collectivité Européenne d'Alsace.

- Autorisation donnée au maire d'avoir recours au service intérim du centre de gestion 67 pour mise à disposition de personnel contractuel.
- Autorisation donnée au maire d'engager des agents contractuels si besoin pour pallier les absences momentanées d'agents municipaux ou de faire face à des accroissements temporaires d'activité
- Création de postes d'adjoints administratifs à temps non complet en qualité de contractuels pour le plan d'eau cet été
- Modification des critères de versement de la subvention de fonctionnement aux associations
- Adoption des versements de la subvention de fonctionnement aux associations qui en ont fait la demande.
- Adoption du versement des subventions aux associations pour des manifestations en 2021
- Adoption de la subvention à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers concernant le montant des cotisations pour les 12 actifs (mutuelle notamment)
- Suppression des exonérations facultatives de la taxe d'aménagement
- Fixation des nouveaux tarifs d'entrée au Koba
- Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 01/01/2023
- Approbation du projet et du plan de financement des cheminement piétons
- Approbation de l'investissement et du plan de financement pour la vidéo protection de la salle polyvalente
- Approbation de l'investissement et du plan de financement de matériel pour le service technique
- Création d'un poste d'adjoint technique territorial à compter du 01/06 pour une durée de 6 mois en remplacement d'un agent en disponibilité
- Création d'un poste d'adjoint technique territorial dans le cadre du dispositif « parcours emploi et compétences » à compter du 01/06/2022 pour une durée de 9 mois, à 20h/semaine.

- Engagement dans la certification de la gestion forestière durable
- Création de la régie de recette pour l'encaissement des concessions du cimetière

02 À LA UNE L'ACTUALITÉ

UN NOUVEL ÉCRAN TACTILE D'INFORMATIONS

Vous l'avez peut-être déjà remarqué, un écran a été installé à l'entrée de la Mairie par les agents techniques à la mi-juin. Il s'agit d'un écran interactif qui sera utilisé pour réaliser l'affichage légal et pour la communication de la Commune.

Véritable outil de partage d'informations, cet écran tactile de 46 pouces vous permettra de naviguer comme sur une tablette dans les informations diverses de la Commune. Vous pourrez par exemple consulter les rapports des derniers conseils municipaux, parcourir les demandes et les autorisations d'urbanisme, avoir accès à la publication des bans et bien d'autres informations encore. Il remplacera les publications habituelles au format papier.

La navigation se fera de manière tactile au travers d'une interface simple, conviviale et accessible par tous (voir illustration ci-dessous). Elle a été développée par la société Kardham Digital qui a accompagné la Commune dans le cadre d'un appel à projet du gouvernement sur la Transformation numérique des collectivités territoriales.

Cet équipement, d'une valeur de 12.000 € a été financé à 80% par une aide de l'Etat dans le cadre du plan de relance.

Le démarrage de la diffusion sur l'écran sera effectif dans les prochains jours, une fois le personnel administratif formé à la solution.

N'hésitez pas à venir découvrir cet outil à votre disposition et continuer à vous tenir informé !

COMMUNE DE WITTISHEIM 18° MARDI 19 AVRIL 11:12

Horaires d'ouverture de la mairie
Lundi au jeudi : 07h45-12h00 et 13h30-18h00
Mardi : fermée au public l'après-midi
Vendredi : 07h30-12h00

Conseils Municipaux Urbanisme Arrêtés Municipaux et Préfectoraux Mariage Infos Administrés

ant : Informations importantes à communiquer aux administrés. | Bandeau déroulant : Informations importantes à communiquer aux administrés

03 LA RUBRIQUE CHIFFREE

1 036

C'est le nombre d'abonnés sur notre page facebook, nous avons dépassé les 1000 en juin 2022 !



Nous espérons qu'Illiwap rencontre le même succès. Pour l'instant vous êtes 403 à avoir téléchargé cette application gratuite qui vous permet d'avoir des notifications immédiates : parfait complément à facebook ! Alors pour télécharger l'application et vous abonner, rendez-vous en bas de la page 1 du présent journal.

04 LA RUBRIQUE NATURE

AMIS FUMEURS, NE JETEZ PLUS VOS MÉGOTS AU SOL !

Sachez qu'un mégot met 2 ans à se dégrader dans la nature, mais surtout que les 23 milliards de mégots jetés au sol par an polluent 500 litres d'eau chacun !

Ils sont composés de fibres plastiques et renferment de nombreux composants toxiques et chimiques qui, en contact avec l'eau, mettent en danger les éco systèmes et le milieu aquatique. Les mégots de cigarettes représentent 40% des déchets récupérés dans les villes et sur les plages lors des campagnes de nettoyage. Les abords des établissements scolaires ne sont malheureusement pas épargnés.

Autre phénomène de mode les « puffs », ces cigarettes électroniques jetables au goût de bonbon, fruits ou autres. Elles contiennent du plastique



et de petites piles au lithium qui jetées dans la nature polluent et représentent une véritable catastrophe pour notre environnement. N'hésitez pas à vous renseigner, elles peuvent être rapportées dans certains magasins afin d'être recyclées.

05 CADRE DE VIE

NOS AMIS À 4 PATTES : DES ABOIEMENTS INCESSANTS

Depuis quelques temps, la Mairie est de plus en plus sollicitée par rapport à un problème nouveau et probablement lié au télétravail avec une présence plus importante à domicile : les aboiements intempestifs des chiens. Cet article rappelle quelques règles de bon sens pour qu'une situation conflictuelle ne vienne pas gâcher les relations entre voisins.



Que dit la loi ?

Il n'existe pas de loi à proprement parler sur les nuisances sonores dues aux aboiements d'un chien. L'aboiement n'est pas en soi sanctionné parce qu'un chien a le droit d'aboyer comme le coq a le droit de chanter. C'est un comportement normal de l'animal !

En revanche, les aboiements prolongés sur la journée et les excès peuvent être considérés comme abusif, si la situation en arrive au point de perturber durablement le voisinage.

Les aboiements d'un chien sont considérés par la loi comme des nuisances domestiques. En somme, ils sont perçus comme aussi perturbants pour le voisinage que des bruits de tondeuse à gazon, de musique ou de télévision trop forte, etc. Dans ce cas, le propriétaire peut être verbalisé.

La première des choses à faire c'est déjà d'aller discuter avec votre voisin, avec un discours toujours bienveillant. Si la discussion est restée sans effet ou s'il n'est pas possible de discuter avec lui, vous pouvez lui adresser un

courrier, toujours avec courtoisie, lui rappelant la législation en vigueur et les sanctions auxquelles il s'expose. Dans un premier temps un courrier simple est suffisant. En revanche si la situation ne s'améliore pas, renouvelez votre envoi en recommandé avec accusé de réception. Ceci peut constituer une preuve de votre tentative d'arrangement à l'amiable.

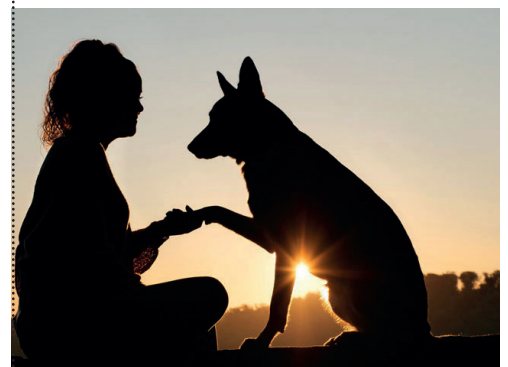
Enfin, après avoir utilisé les différentes solutions et sans amélioration de la situation, il vous est possible de solliciter la Brigade Verte ou la Gendarmerie. Bien évidemment, cette solution doit rester la dernière des options.

Pourquoi certains chiens aboient sans cesse ?

Les raisons sont multiples. Ils aboient pour signifier leur ennui et attirer l'attention. Ce comportement peut aller de pair avec des destructions dans la maison par exemple. Par peur, un chien anxieux peut aboyer à chaque nouveau bruit, à chaque mouvement suspect, et d'autant plus s'il est laissé seul. L'insécurité, la peur, la frustration ou l'ennui sont également des causes d'aboiements excessifs. Tout ce qui augmente l'excitation du chien peut également augmenter ses aboiements. Vous l'aurez compris, il existe autant de raisons différentes d'aboyer que de races de chiens.

Quelles peuvent être les solutions pour calmer nos chiens ?

A chaque situation, il existe une solution. Dans tous les cas, si vous n'arrivez pas à faire le nécessaire vous-même, n'hésitez pas à prendre contact avec un club canin ou un comportementaliste animalier. Ils peuvent vous donner de bons conseils et très souvent les résultats sont audibles rapidement. A vous de trouver la bonne solution et n'oubliez pas : assumez votre chien, jusqu'au bout !



EN LAISSE !

Tenir son chien en laisse dans le village est recommandé pour sa sécurité vis-à-vis de la circulation routière mais également parce qu'il s'agit d'une obligation légale.

L'article 213 du code Rural interdit la divagation des chiens et chats.

Le règlement sanitaire départemental prévoit que les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique que s'ils sont tenus en laisse. Il en va de leur sécurité mais aussi de celles des piétons et enfants qui pourraient s'effrayer et avoir eux aussi un accident.



06 BRÈVES

PASSAGE DU JURY DES MAISONS FLEURIES



Comme les années passées, le jury communal des maisons fleuries effectuera sa tournée à la fin du mois de juillet, plus précisément :

**vendredi 29 juillet 2022
à partir de 13h00.**

Afin de contribuer à l'embellissement de notre commune, vous êtes toutes et tous invités à nettoyer et désherber régulièrement les abords de vos maisons.

14 JUILLET 2022

Après une pause forcée de deux années, liée au contexte sanitaire,

nous allons à nouveau procéder à la **cérémonie commémorative du 14 juillet à 10h30, sur la Place de l'Eglise.**



Comme les années précédentes, après l'allocution du Maire et du dépôt d'une gerbe accompagnée de la Marseillaise, les lauréats du Diplôme National des Collèges et des personnes méritantes seront mis à l'honneur.

A l'issue de la cérémonie, il sera organisé un apéritif républicain avec la traditionnelle distribution du Wecka du 14 juillet.

Bien entendu, tous les habitants du village sont conviés à cette cérémonie pour fêter collectivement notre fête nationale !

TARTE AUX QUETSCHES 2022

Après 2 ans sans la traditionnelle fête de la Tarte aux Quetsches, l'Office Municipal de la Jeunesse, des Sports, des Arts et de la Culture et des Loisirs est heureux de vous inviter à la **38^{ème} Fête de la Tarte aux Quetsches le dimanche 11 septembre à la salle polyvalente.**

Comme à l'accoutumée, en sus d'un excellent repas, vous trouverez des buvettes, des animations pour les enfants (manège, jeux...) une animation musicale, des exposants divers et variés, le concours du cracher de noyau...



Vous êtes artisan, commerçant, ou artiste et souhaitez exposer durant la manifestation ? Envoyez votre candidature par mail à mairie@wittisheim.fr.

STAGE DE FOOT, DU 22 AU 26 AOÛT 2022

Pour les filles et les garçons de 5 à 15 ans, le stage aura lieu tous les jours, de

8h à 17h du 22 au 26 août 2022 :

- 2 entraînements quotidiens, des temps de divertissements variés hors temps de foot.
- 1 équipement complet compris (short + maillot).
- Déjeuner et goûter tous les jours.
- Tarifs : 110€ la semaine

Renseignements: David JAMBERT
06.43.87.74.97

Inscription à déposer avant le 30 juillet chez Benoît LOOS : 3A rue des Seigneurs à Wittisheim.

STAGE FOOT 2022 WITTISHEIM

Filles et garçons de 5 à 15 ans
Tous les jours de 8h à 17h



22-26 AOÛT 2022

2 entraînements quotidiens, des temps de divertissements variés hors temps de foot.

Un équipement complet compris (short + maillot)
Déjeuner et goûter tous les jours.
110€ la semaine.



Renseignements : D. JAMBERT 06.43.87.74.97
Inscriptions à déposer avant le 30 juillet chez B.LOOS
3A rue des Seigneurs WITTISHEIM

À VOS AGENDAS : LE 15 OCTOBRE À WITTISHEIM

LOUANGE & TÉMOIGNAGE

CONCERT DES WAOUH

QUE RÉPOND-TU ?

WAOUH-MUSIQUE.COM

WITTISHEIM 20H00
Eglise Saint-Blaise
SAMEDI 15 OCTOBRE
Renseignements : 07 70 92 93 33

Les billets sont d'ores et déjà en pré-vente au tarif de 5 € pour les 12-17 ans ; 10 € pour les adultes ; gratuit pour les enfants jusqu'à 11 ans : <https://www.waouh-musique.com>.